

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 22 juin 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	BALCERZAK Roland
HATRI Aïcha	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc
WEIS Mathieu	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge
SCHULTZ Laurent	MATHIEU Bertrand	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	FERRERO Marc	KOWALCZYK Maryline
PARPETTE Jerry	RECH Serge	FRADELLA Cédric
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
POUGET Clémence	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre	
HERFELD Marie-Laurence		
MEDVES Jean-François		

Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ACKER Christine	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-6 – N°2022/I-41 - ADAPTATION DE L'OFFRE SUR LA COMMUNE DE GUENANGE

Le Maire de GUENANGE a saisi le SMiTU afin d'améliorer la desserte de sa commune au travers de 3 lignes du réseau Citéline.

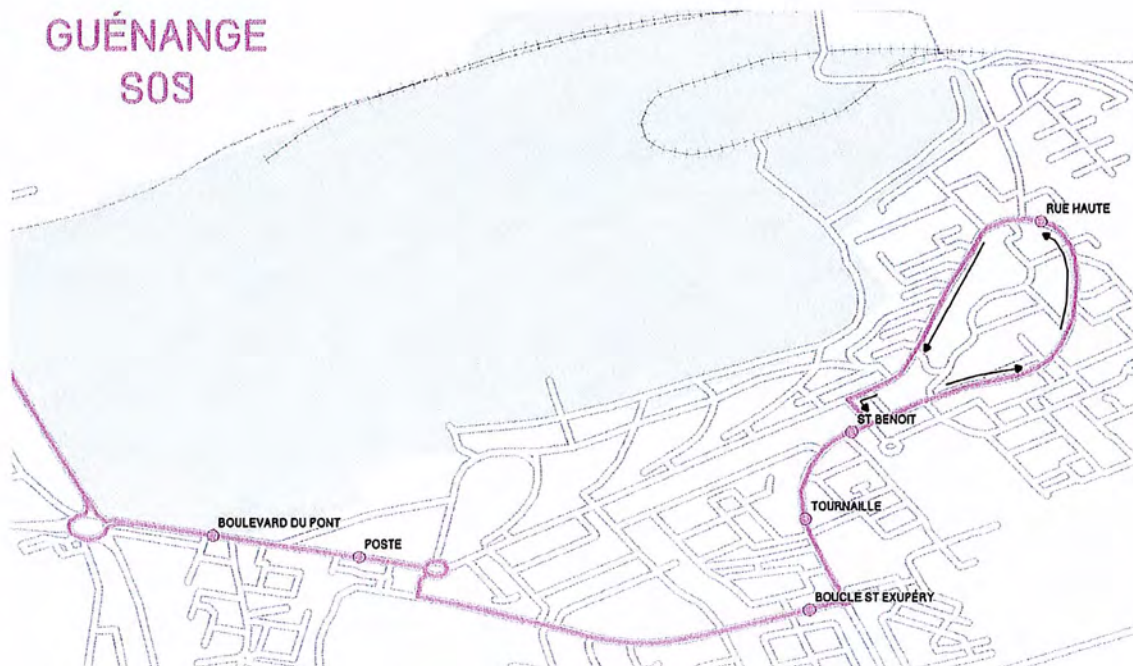
1. Modifications des horaires et tracés

Ligne S09

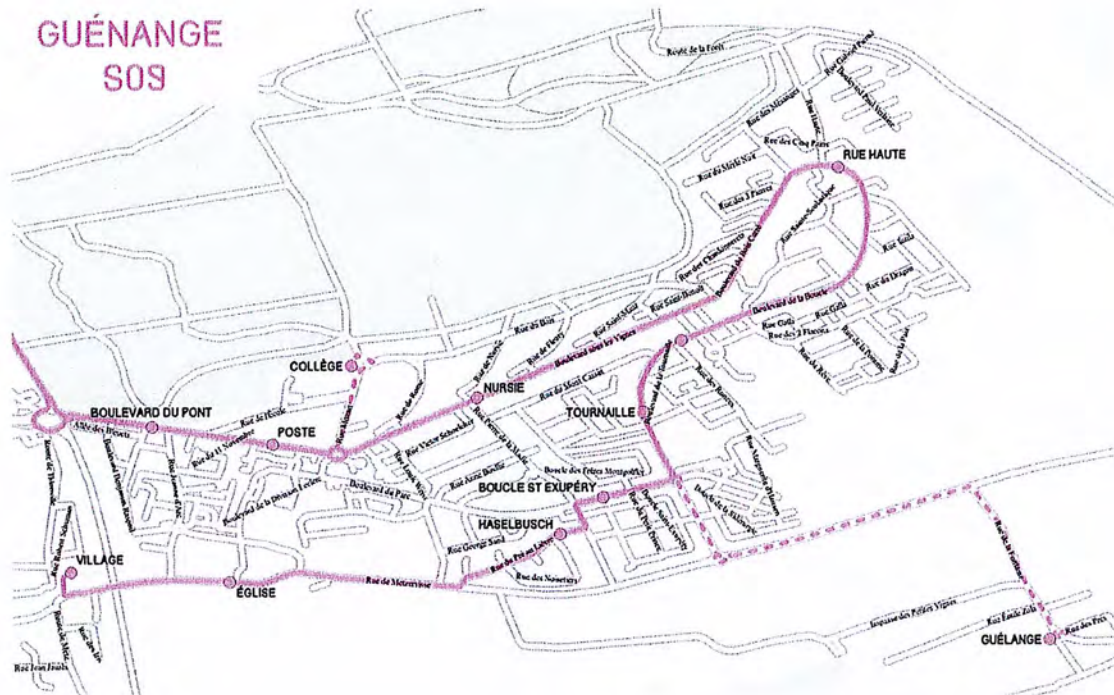
La demande consistait à proposer une desserte de Guénange village au travers de la ligne S09 et non plus au travers de la ligne complémentaire 60. De plus, la Mairie souhaitait ne plus voir passer la ligne par la place Saint-Benoît pour des raisons de sécurité.

Le nouveau terminus ainsi positionné permettra également d'y positionner un toilette pour les conducteurs de Citéline.

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



Ces aménagements n'impliquent pas de moyens supplémentaires.

Ligne 60

La ligne 60 constitue une desserte essentielle, notamment pour THIONVILLE Bel Air. La demande de la ville de GUÉNANGE consistait à conserver le tracé mais à réduire la fréquence en heures creuses au départ de GUÉNANGE.

Ainsi, 4 voyages vont être supprimés :

- Départ de 09h00 de Guénange
- Départ à 15h03 de Guénange
- Arrivée à 08h49 à Guénange
- Arrivée à 14h54 à Guénange.

Ligne 43

La ligne 43 reste inchangée pour septembre 2022.

L'impact pour l'ensemble des modifications proposées est de 16 719 kilomètres commerciaux par an.

2. Regroupement d'arrêts de bus

La commune a également saisi le SMiTU car elle estime que certains arrêts sont trop rapprochés et qu'il y a donc nécessité d'en supprimer.

Après analyse des statistiques de fréquentation, il a été proposé le regroupement suivant :

Arrêts à supprimer	Reports proposés	Distances
Arrêt « Haselbusch »	Arrêt « Boucle Saint Exupéry »	240 m
Arrêt « Tournaille »	Arrêt « Boucle Saint Exupéry »	450 m
Arrêt « Boulevard du Pont »	Arrêt « Poste »	290 m

Ces regroupements d'arrêts ne concernent que les lignes 43 et 60. La ligne S09 n'est pas modifiée de ce point de vue.

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il est demandé au Comité Syndical de valider:

- les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes S09 et 60 ;
- les propositions de regroupement des arrêts de bus dans la commune de GUENANGE pour les lignes 43 et 60.

Le Bureau Syndical du 9 juin 2022 a donné un avis favorable.

Le Comité des Partenaires du 14 juin 2022 dans son ensemble a donné un avis favorable.

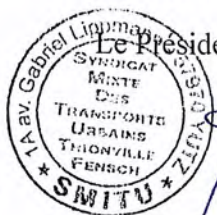
La Commission Réseau du 20 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes S09 et 60 ainsi que les propositions de regroupement des arrêts de bus dans la commune de GUENANGE pour les lignes 43 et 60.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 juin 2022

Le Président,



Roger SCHREIBER